

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

Séance de Conseil Municipal

10 Février 2025

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

Liste des conseillers municipaux présents

Conseil Municipal	Signature
FERRIERE	Gérard
SURRE	Alexandra
MICHARD	Frédéric
ANDRE	Pierre
AUBERGER	Josiane
BATISSE	David
CHANDAT	Nicolas
MARTIN	Brigitte
MEYRONNEINC	Angélique
MINAUD	Catherine
NOWAK	Dominique
POMMEREUL	Sébastien
SIMONIN	Matthieu
TOURNU	Marie-Béatrice

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 Février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Mr FERRIERE Gérard, Maire.

Date de la convocation : 04.02.2025

Présents : Mr FERRIERE Gérard - Mme SURRE Alexandra - Mr MICHAUD Frédéric - Mr ANDRE Pierre - Mme AUBERGER Josiane - Mr BATISSE David - Mme MARTIN Brigitte - Mme MINAUD Catherine - Mr NOWAK Dominique - Mme TOURNU Marie-Béatrice.

Procurations : Mr SIMONIN Matthieu à Mme MARTIN Brigitte.

Absents excusés : Mr SIMONIN Matthieu

Absent : Mr CHANDAT Nicolas - Mme MEYRONNEINC Angélique - Mr POMMEREUL Sébastien.

Le quorum est atteint.

En application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SURRE Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des observations relatives au procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 03 Février 2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Programme 2025 - Demandes de subventions
 - 1.1 Acquisition et installation d'un système de vidéoprotection
 - 1.2 Réhabilitation, rénovation énergétique école des Marronniers
2. Fonds de concours 2025
3. Crédances éteintes – Budget Assainissement
4. Informations
5. Questions diverses

PROCES-VERBAL

1. Programme 2025 - Demandes de subventions

1.1 Acquisition et installation d'un système de vidéoprotection

Commentaires :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la dernière réunion, la délibération concernant ce point n'a pas été validée, de ce fait il y a possibilité de présenter de nouveau ce dossier. Pour les membres absents la semaine dernière, il représente les éléments.

Au vu de la recrudescence des infractions et des incivilités ces dernières années, une étude a été menée avec le référent sureté de la Gendarmerie.

L'installation d'un système de vidéoprotection a pour but de :

- Dissuader le passage à l'acte des délinquants
- Faire diminuer le nombre de faits commis
- Renforcer le sentiment de sécurité de la population
- Localiser les lieux de l'infraction et déterminer l'heure de commission des faits
- Faciliter l'identification des auteurs d'infraction, des véhicules

Le système proposé comprend :

- un serveur d'enregistrement 30 jours, logiciels d'exploitation, PC de visualisation, écran, onduleurs
- des coffrets sur alimentation secourue et des bornes de transmission radio
- des caméras pour la visualisation des espaces publics et de contexte
- des caméras pour la visualisation des plaques d'immatriculation

Suite à la finalisation de l'étude, le devis de l'entreprise Auvergne Numérique de Gannat s'élève à 96 881,48 € HT soit 116 257,78 € TTC pour l'installation de 14 caméras.

Monsieur le maire donne connaissance du détail chiffré pour chaque secteur.

Monsieur le maire informe que pour cette opération 2 subventions peuvent être demandées :

- Région Dispositif « Sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés » : 50 % du montant HT plafonné à 100 000 €
- DETR Dispositif « Acquisition, installation et extension de dispositifs de vidéo-surveillance dans l'espace public » : 45 % du montant HT plafonné à 100 000 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement afin de pouvoir déposer les demandes de subventions

- Dépenses HT : 96 881.48 €
- Recettes : 48 440.71 € - Région Auvergne Rhône Alpes (50 %)
29 064.44 € - Etat : DETR (30 %)
19 376.30 € - Autofinancement

Mme MINAUD Catherine interroge sur le fait que le dossier n'a pas été retravaillé en prenant en considération les observations émises au conseil municipal précédent.

Mme AUBERGER Josiane demande qu'elle somme sera inscrite au budget pour ce programme.
Mme MARTIN Brigitte demande si le conseil valide le projet pour demander les subventions, est ce qu'il est possible de réaliser moins que demandé.

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

Monsieur le Maire précise qu'en fonction des subventions accordées, le dossier sera vu en commission des finances pour l'élaboration du budget primitif et que les subventions sont versées au prorata de ce qui est réellement réalisé.

Après débat, Mr le Maire procède au vote afin d'approuver le projet et son plan de financement, de solliciter les subventions et autoriser le maire à signer :

POUR : 5 CONTRE : 3 ABSTENTION : 3

1.2 Réhabilitation, rénovation énergétique école des Marronniers

Commentaires :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la réception de l'étude de sol réalisée, le cabinet d'architecte a pu finaliser l'avant-projet définitif qu'il a transmis vendredi soir, ce dernier s'élève à 2 003 500.00 € HT soit 2 404 200 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'au vu du montant il n'est pas possible de réaliser ce projet dans son intégralité.

Après échanges et étude avec le cabinet d'architecte pour diminuer les dépenses sur certains postes, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 730 00.00 € HT soit 2 076 000 € TTC.

Monsieur le Maire informe que plusieurs aides peuvent être demandées pour ce projet :

- Etat Fonds Verts : cette demande a obtenu un accord d'un montant de 282 500 €
- Etat : DETR dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics » : 45 % du montant HT plafonné à 300 000 €
- Etat : DETR dispositif « Construction et aménagement de locaux scolaires, périscolaires et accueil des enfants » : 50 % du montant HT plafonné à 300 000 € pour chaque entité (pré-élémentaire et élémentaire) donc un maximum de 600 000 €
- Département Allier dans le cadre du contrat RCVCB : 274 375 €
- Région Auvergne Rhône Alpes « Bonus Ruralité » : 100 000 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement afin de pouvoir déposer les demandes de subventions

- Dépenses HT : 1 859 746.48 €
- Recettes :
 - 230 935 € - Etat DETR fiche 1 (12.42%)
 - 300 000 € - Etat : DETR fiche 2 maternelle (16.13%)
 - 300 000 € - Etat DETR fiche 2 primaire (16.13%)
 - 282 500 € - Etat Fonds vert (15.19%)
 - 274 375 € - Département RCVCB (14.75%)
 - 100 000 € - Région (5.38%)
 - 371 936 € - Autofinancement (20%)

Mr le Maire procède au vote afin d'approuver le projet et son plan de financement, de solliciter les subventions et autoriser le maire à signer :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

2. Fonds de concours 2025

Commentaires :

Monsieur MICHARD Frédéric, Adjoint aux travaux présente au conseil municipal le dossier thématique « Chemins de randonnée » pouvant prétendre aux fonds de concours de la communauté de communes.

Il présente deux devis pour la fourniture de rabotage et curage de fossés, d'un montant de total de 4 500 € HT pour une subvention potentielle de 2 000 €

Monsieur le maire procède au vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Crédances éteintes – Budget Assainissement

Commentaires :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de Montluçon a transmis un jugement un jugement du Tribunal de Montluçon prononçant un effacement de dettes d'un montant de 544.33 € sur le budget assainissement. (Titres de 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021).

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le maire à émettre un mandat au compte 6542 – Crédances éteintes d'un montant de 544.33 €.

Mr le Maire procède au vote :

POUR : 8

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

4. Informations

- ✓ Mr Saubens a été radié des cadres depuis le 1^{er} février 2025.
- ✓ Schéma directeur : l'étude est en phase 2, l'entreprise Impact Conseil intervient tout le mois de février en nappe haute. Le restant de l'étude a réalisé sera plus rapide.
- ✓ Information Région Minière :
 - Le prélèvement mensuel se met en place.
 - Un courrier a été envoyé pour demander des renseignements plus concrets concernant le transfert de la compétence assainissement collectif.

5. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

DELIBERATIONS

Délibération n°11/2025 : Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes - Dispositif « Sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés » - Programme « Acquisition et installation d'un système de vidéoprotection »

Déposée en Préfecture le 12.02.25

Votants : 11

Pour : 5

Contre : 3

Abstention : 3

Suite à l'étude menée avec le référent sureté de la Gendarmerie, Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de vidéoprotection urbaine.

L'installation d'un système de vidéoprotection a pour but de :

- Dissuader le passage à l'acte des délinquants
- Faire diminuer le nombre de faits commis
- Renforcer le sentiment de sécurité de la population
- Localiser les lieux de l'infraction et déterminer l'heure de commission des faits
- Faciliter l'identification des auteurs d'infraction, des véhicules

Pour l'installation de 14 caméras, le devis de la société Auvergne Numérique de Gannat s'élève à 96 881,48 € HT soit 116 257,78 € TTC.

Afin de demander les aides financières et après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- ✓ APPROUVE le projet « Vidéoprotection » pour un montant estimatif de 96 881,48 € HT soit 116 257,78 € TTC.
- ✓ APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES HT
Système vidéoprotection	96 881,48 €	Subvention Région 50 % Plafonnée à 100 000 €
		Subvention Etat : DETR 30 % Plafonnée à 100 000 €
		Autofinancement
TOTAL	96 881,48 €	96 881,48 €

- ✓ AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés »
- ✓ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

Délibération n°12/2025 : Demande de subvention Etat : DETR - Dispositif « Acquisition, installation et extension de dispositifs de vidéo-surveillance dans l'espace public » - Programme « Acquisition et installation d'un système de vidéoprotection »

Déposée en Préfecture le 12.02.25

Votants : 11

Pour : 5

Contre : 3

Abstention : 3

Suite à l'étude menée avec le référent sureté de la Gendarmerie, Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de vidéoprotection urbaine.

L'installation d'un système de vidéoprotection a pour but de :

- Dissuader le passage à l'acte des délinquants
- Faire diminuer le nombre de faits commis
- Renforcer le sentiment de sécurité de la population
- Localiser les lieux de l'infraction et déterminer l'heure de commission des faits
- Faciliter l'identification des auteurs d'infraction, des véhicules

Pour l'installation de 14 caméras, le devis de la société Auvergne Numérique de Gannat s'élève à 96 881,48 € HT soit 116 257,78 € TTC.

Afin de demander les aides financières et après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- ✓ APPROUVE le projet « Vidéoprotection » pour un montant estimatif de 96 881,48 € HT soit 116 257,78 € TTC.
- ✓ APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES	
Système vidéoprotection	96 881,48 €	Subvention Région 50 % Plafonnée à 100 000 €	48 440,74 €
		Subvention Etat : DETR 30 % Plafonnée à 100 000 €	29 064,44 €
		Autofinancement	19 376,30 €
TOTAL	96 881,48 €		96 881,48 €

- ✓ AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre du dispositif « Acquisition, installation et extension de dispositifs de vidéo-surveillance dans l'espace public »
 - ✓ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération
-

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

**Délibération n°13/2025 : Demande de subventions Etat : DETR
- Programme « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR
école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire »**

Déposée en Préfecture le 12.02.25

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Monsieur le Maire expose que le projet « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire », à un coût prévisionnel estimé, sur la base d'un avant-projet définitif à 1 859 746 € HT soit 2 231 695.20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur plusieurs dispositifs :

- Fiche 1 : Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Fiche 3 : Construction et aménagement de locaux scolaires, périscolaires et accueil des enfants pour chacune des fonctions (enseignement pré-élémentaire et enseignement élémentaire)

Afin de demander les aides financières et après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- ✓ APPROUVE le projet « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire » pour un montant estimatif de 1 859 746 € HT soit 2 231 695.20 € TTC, basé sur un avant-projet définitif.
- ✓ APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT	
Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR Ecole Primaire des Marronniers et restaurant scolaire	1 859 746,00 €	Subvention Etat : DETR "fiche 1" 12,42 %
		230 935,00 €
		Subvention Etat : DETR "fiche 3" école maternelle 16,13 %
		300 000,00 €
		Subvention Etat : DETR "fiche 3" école élémentaire 16,13 %
		300 000,00 €
		Subvention Etat : Fonds Verts 15,19%
		282 500,00 €
		Subvention Département : 14,75 %
		274 375,00 €
		Subvention Région : 5,38 %
		100 000,00 €
		Autofinancement 20 %
TOTAL	1 859 746,00 €	1 859 746,00 €

- ✓ AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR dispositifs « Rénovation énergétique des bâtiments publics » et « Construction et aménagement de locaux scolaires, périscolaires et accueil des enfants »
- ✓ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

Délibération n°14/2025 : Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes - Programme « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire »

Déposée en Préfecture le 12.02.25

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Monsieur le Maire expose que le projet « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire », à un coût prévisionnel estimé, sur la base d'un avant-projet définitif à 1 859 746 € HT soit 2 231 695.20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Bonus Ruralité ».

Afin de demander les aides financières et après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- ✓ APPROUVE le projet « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire » pour un montant estimatif de 1 859 746 € HT soit 2 231 695.20 € TTC, basé sur un avant-projet définitif.
- ✓ APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR Ecole Primaire des Marronniers et restaurant scolaire	1 859 746,00 €	Subvention Etat : DETR "fiche 1" 12,42 %	230 935,00 €
		Subvention Etat : DETR "fiche 3" école maternelle 16,13 %	300 000,00 €
		Subvention Etat : DETR "fiche 3" école élémentaire 16,13 %	300 000,00 €
		Subvention Etat : Fonds Verts 15,19%	282 500,00 €
		Subvention Département Allier : 14,75 %	274 375,00 €
		Subvention Région Auvergne Rhône Alpes 5,38 %	100 000,00 €
		Autofinancement 20 %	371 936,00 €
TOTAL	1 859 746,00 €	1 859 746,00 €	

- ✓ AUTORISE le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Bonus Ruralité »
- ✓ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

Délibération n°15/2025 : Demande de subvention Département Allier – Contrat RCVCB - Programme « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire »

Déposée en Préfecture le 12.02.25

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Monsieur le Maire expose que le projet « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire », à un coût prévisionnel estimé, sur la base d'un avant-projet définitif à 1 859 746 € HT soit 2 231 695,20 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département Allier dans le cadre du Contrat RCVCB.

Afin de demander les aides financières et après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- ✓ APPROUVE le projet « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire » pour un montant estimatif de 1 859 746 € HT soit 2 231 695,20 € TTC, basé sur un avant-projet définitif.
- ✓ APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR Ecole Primaire des Marronniers et restaurant scolaire	1 859 746,00 €	Subvention Etat : DETR "fiche 1" 12,42 %	230 935,00 €
		Subvention Etat : DETR "fiche 3" école maternelle 16,13 %	300 000,00 €
		Subvention Etat : DETR "fiche 3" école élémentaire 16,13 %	300 000,00 €
		Subvention Etat : Fonds Verts 15,19%	282 500,00 €
		Subvention Département Allier : 14,75 %	274 375,00 €
		Subvention Région Auvergne Rhône Alpes 5,38 %	100 000,00 €
		Autofinancement 20 %	371 936,00 €
TOTAL	1 859 746,00 €	1 859 746,00 €	

- ✓ AUTORISE le Maire à solliciter la subvention auprès du Département Allier dans le cadre du Contrat RCVCB
- ✓ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

**Délibération n°16/2025 : Demande de fonds de concours thématique
Chemins de randonnée »**

Déposée en Préfecture le 12.02.25

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Frédéric MICHARD expose au conseil municipal le projet d'entretien régulier par le curage des fossés et l'apport de grave, des chemins de randonnée, pour lequel une subvention peut être demandée à la communauté de communes Commentry Montmarault Neris Communauté, au titre du dispositif « Chemins de randonnée ».

Le coût estimatif de cette opération est de 4 500 € HT (5 400 € TTC)

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le projet « Curage des fossés et apport de grave PR 18 et PR 13 (partie Villefranche d'Allier) » pour un montant estimatif de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC
- ✓ SOLICITE la subvention Fonds de concours « Chemins de randonnée » auprès de la communauté de communes CMNC
- ✓ APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES HT
Curage de fossés et apport de rabotage	4 500,00 €	Fonds de concours CMNC 50 % 2 000,00 €
		Plafonné à 2 000 €
TOTAL	4 500,00 €	2 500,00 €

- ✓ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération
-

Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

Délibération n°17/2025 : Créances éteintes

Déposée en Préfecture le 12.02.25

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de Montluçon a reçu une ordonnance d'homologation de rétablissement personnel concernant Mr SCHMITT Pascal et Mme SCHMITT Natacha, le jugement demande l'effacement de toutes les dettes professionnelles et non professionnelles.

Le SGC demande d'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » d'un montant de 544.33 € sur notre budget assainissement.

Le conseil municipal après délibération à la majorité, autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ EMETTRE un mandat de 544.33 € sur le compte 6542 « créances éteintes »
-

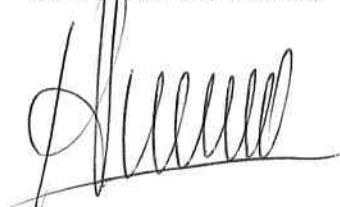
Séance de Conseil Municipal du 10 Février 2025

LISTE DES DELIBERATIONS DU 10/02/2025

11/2025	Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes Dispositif « Sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés » Programme « Acquisition et installation d'un système de vidéoprotection »	Approuvée
12/2025	Demande de subvention Etat : DETR Dispositif « Acquisition, installation et extension de dispositifs de vidéo-surveillance dans l'espace public »- Programme « Acquisition et installation d'un système de vidéoprotection »	Approuvée
13/2025	Demande de subventions Etat : DETR - Programme « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire »	Approuvée
14/2025	Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes - Programme « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire »	Approuvée
15/2025	Demande de subvention Département Allier – Contrat RCVB - Programme « Réhabilitation, rénovation énergétique, accessibilité PMR école Primaire des Marronniers et restaurant scolaire »	Approuvée
16/2025	Demande de fonds de concours thématique « Chemins de randonnée »	Approuvée
17/2025	Créances éteintes	Approuvée

Présents : Mr FERRIERE Gérard - Mme SURRE Alexandra - Mr MICHAUD Frédéric - Mr ANDRE Pierre - Mme AUBERGER Josiane - Mr BATISSE David - Mme MARTIN Brigitte - Mme MINAUD Catherine - Mr NOWAK Dominique - Mme TOURNU Marie-Béatrice.

La secrétaire de séance,



A. SURRE

Le Maire,



G. FERRIERE

